

Arrêté n° 26/017/CM

Désignation des membres du jury relatif au concours restreint de maîtrise d'œuvre pour la réalisation d'immobiliers neufs d'activité sur le Technopole de l'Arbois à Aix-en-Provence

VU

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d’Affirmation des Métropoles ;
- La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République ;
- La délibération n° HN 001-8065/20/CM du 9 juillet 2020 du Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence relative à l’élection de Madame Martine Vassal en qualité de Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence ;
- La délibération n°FBPA-051-12058/22/CM du Conseil de la Métropole Aix-Marseille- Provence du 30/06/2022 portant élection de monsieur Pascal Montecot en qualité de 1^{er} Vice-Président du Conseil de la Métropole Aix Marseille Provence ;
- L’arrêté n°24/586/CM du 24 décembre 2024 portant délégation de fonctions et de signature à Monsieur Pascal Montecot, 1^{er} Vice-Président du Conseil de la Métropole Aix-Marseille Provence ;
- La consultation 25/32/LM20 Maîtrise d’œuvre pour la réalisation d’immobiliers neufs d’activité sur le Technopole de l’Arbois à Aix-en-Provence.

CONSIDÉRANT

La nécessité de désigner les maîtres d’œuvre, en vue de la constitution de la commission d’appel d’offres composée en jury.

ARRÊTE

Article 1 :

Sont désignés pour siéger au sein de la commission d'appel d'offres composée en jury :

Madame Audrey BECCARIA, architecte, membre du Syndicat des Architectes ;

Monsieur Christian MARCHAT, Ingénieur, membre du Syntec ;

Monsieur Jérôme SOLARI, architecte DPLG, membre de l'Ordre des Architectes.

Article 2 :

Monsieur le Directeur Général des Services de la Métropole, est chargé de l'exécution du présent arrêté

Fait à Marseille, le 20 janvier 2026

**"Pour la Présidente et par délégation"
Pascal MONTECOT**

**Reçu au Contrôle de légalité le 20 janvier 2026
Publié le 20 janvier 2026**